



BULLETIN D'ADHÉSION 2016

Nom **Prénom**

Agence et forme juridique

Exercice (libéral - associé - retraité...) **SIREN**

Effectif salarié mentionné dans votre DADS-U * au titre de 2015

Adresse

Tél. **Mail**

REVENU PROFESSIONNEL de l'exercice libéral ou rémunération provenant de la société et du dernier exercice connu **	MONTANT DE LA COTISATION
1. au-delà de 50 000 €	650 €
2. de 35 000 à 50 000 €	500 €
3. de 20 000 à 35 000 €	350 €
4. moins de 20 000 €	150 €
5. Associé supplémentaire ***	200 €
6. Architecte honoraire	100 €
7. Membre bienfaiteur	au-delà de 1 000 €
8. Nouvel inscrit au CROA PACA dans l'année	1 ^e année gratuite

Architecte référent [nom/prénom] :€
Associé [nom/prénom] :€
[mail] :	
Associé [nom/prénom] :€
[mail] :	
Associé [nom/prénom] :€
[mail] :	
Associé [nom/prénom] :€
[mail] :	
TOTAL€

* **Information obligatoire** suite à la **LOI n° 2014-288 du 5 mars 2014 relative à la démocratie sociale** portant réforme de la représentativité patronale. Déclaration automatisée des données sociales unifiée transmise par chaque entreprise au plus tard le 31 janvier 2016.

** Prendre comme réf. le revenu d'activité provenant du travail d'architecte dans la dernière déclaration de revenu (cerfa 2042).

*** L'architecte référent paie en fonction de ses revenus, les autres associés 200 €.

Le bulletin d'adhésion doit être complété entièrement et renvoyé au SA13 accompagné du règlement par chèque à l'ordre du SYNDICAT DES ARCHITECTES des BOUCHES-DU-RHÔNE. Un reçu vous sera adressé en retour.